

# **Vision à 360°**

Répondre aux besoins de tous les élèves  
en favorisant l'intégration et la réussite scolaire

Point presse

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Vendredi 9 février 2018



# Vision à 360°

**Cesla Amarelle**

Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture (DFJC)

## A l'écoute du terrain

### **Une approche sectorielle de l'intégration bousculée**

- handicaps, déficiences ———→ pédagogie spécialisée
- comportements inappropriés ———→ mesures socio-éducatives
- enfants allophones, migration ———→ aide spécifique

### **Une conviction**

- les réponses doivent être globales et horizontales
- mobilisation de compétences multiples, approche transversale

## Nécessité d'une vision globale

- **Un constat:** renforcer le dialogue entre enseignants et tous les autres intervenants
- **Un besoin:** améliorer les premières mesures d'aide
- **Une priorité:** favoriser la détection précoce
- **Une nécessité:** soutenir la prise de décision à l'échelon des établissements

## Un soutien plus cohérent et plus efficace

Mandat donné à un groupe de travail conduit par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour établir **un rapport sur les besoins de l'école** face à l'intégration au sens large.

Le rapport rendu le 9 janvier 2018 établit:

- la nécessité d'une **vision complète**, à 360°, des aides aux élèves en difficulté d'intégration ou en décrochage
- la **diversité des besoins** selon régions et établissements
- l'utilité d'une **autonomie accrue** des établissements
- le besoin d'optimiser **les ressources**



# Vision à 360°

**Giancarlo Valceschini**

Directeur général adjoint,  
Direction générale de l'enseignement  
obligatoire (DGEO)

## Les besoins en quelques mots-clés



## Du temps pour élaborer les concepts et les évaluer

Flexibilité

Autonomie

Responsabilisation

Accompagnement

Collaboration

Evaluation



Propositions	Objectifs visés	Dispositifs
<p><b>Mettre en place un plan de communication des attentes de l'école</b></p>	<p>Apporter une meilleure connaissance du contexte scolaire aux partenaires locaux externes à l'établissement Soigner les transitions en informant les partenaires (amont et aval) et les intervenants en milieu scolaire Accompagner les parents pour les aider à mieux comprendre les choix et leurs conséquences pour leur enfant</p>	<p>Concept cantonal Concept d'établissement</p>
<p><b>Développer les collaborations avec l'ensemble des intervenants en milieu scolaire</b></p>	<p>Faciliter la communication Associer les intervenants aux choix et à la définition du concept d'établissement Identifier les acteurs Prendre en compte un plus large éventail de compétences</p>	<p>Concept cantonal Concept d'établissement</p>
<p><b>Inscrire l'activité des PPLS prioritairement dans les établissements</b></p>	<p>Faciliter la communication entre les intervenants Créer des opportunités de rencontres et de collaboration Pouvoir solliciter plus facilement les compétences et les aides indirectes qu'ils peuvent apporter à l'école</p>	<p>Concept cantonal</p>
<p><b>Responsabiliser les acteurs locaux dans les choix de leur dispositif et accorder le pouvoir décisionnel aux établissements dans le cadre des ressources allouées</b></p>	<p>Simplifier les procédures Fluidifier les décisions Impliquer les intervenants en milieu scolaire Décloisonner pour une plus grande collaboration</p>	<p>Concept cantonal Concept d'établissement</p>

Propositions	Objectifs visés	Dispositifs
<p><b>Doter les établissements d'un système d'information performant</b></p>	<p>Faciliter les collaborations            Identifier, selon des droits établis, les accès aux données utiles à la collaboration entre les membres du conseil de direction et le responsable de l'équipe PPLS            Respecter les règles de confidentialité            Eviter la diffusion de listes            Réduire le temps de gestion administrative</p>	<p>Concept cantonal            DSI, DGEO et SESAF</p>
<p><b>Responsabiliser les établissements dans l'évaluation de leur concept d'établissement</b></p>	<p>Donner l'occasion à tous les intervenants en milieu scolaire de participer à l'évaluation du concept de leur établissement            Créer un espace de dialogue et d'échange propice à faire évoluer le concept en continu, soit d'année en année</p>	<p>Concept d'établissement</p>
<p><b>Mettre un accompagnement à la disposition des établissements qui ne sont pas tous confrontés aux mêmes besoins</b></p>	<p>Offrir aux établissements la possibilité d'obtenir un accompagnement dans la phase de préparation de leur concept d'établissement            Donner du temps aux établissements pour leur permettre de préparer un concept bien construit en parfaite adéquation avec le concept cantonal ( en principe 2 ans)</p>	<p>Concept d'établissement</p>



# Vision à 360°

**Cesla Amarelle**

Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture (DFJC)

## **Les décisions**

- **Donner du temps aux acteurs**
- **Report d'un an (août 2019) de la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)**
- **Fédérer les compétences**
- **Poursuivre les expériences pilotes**

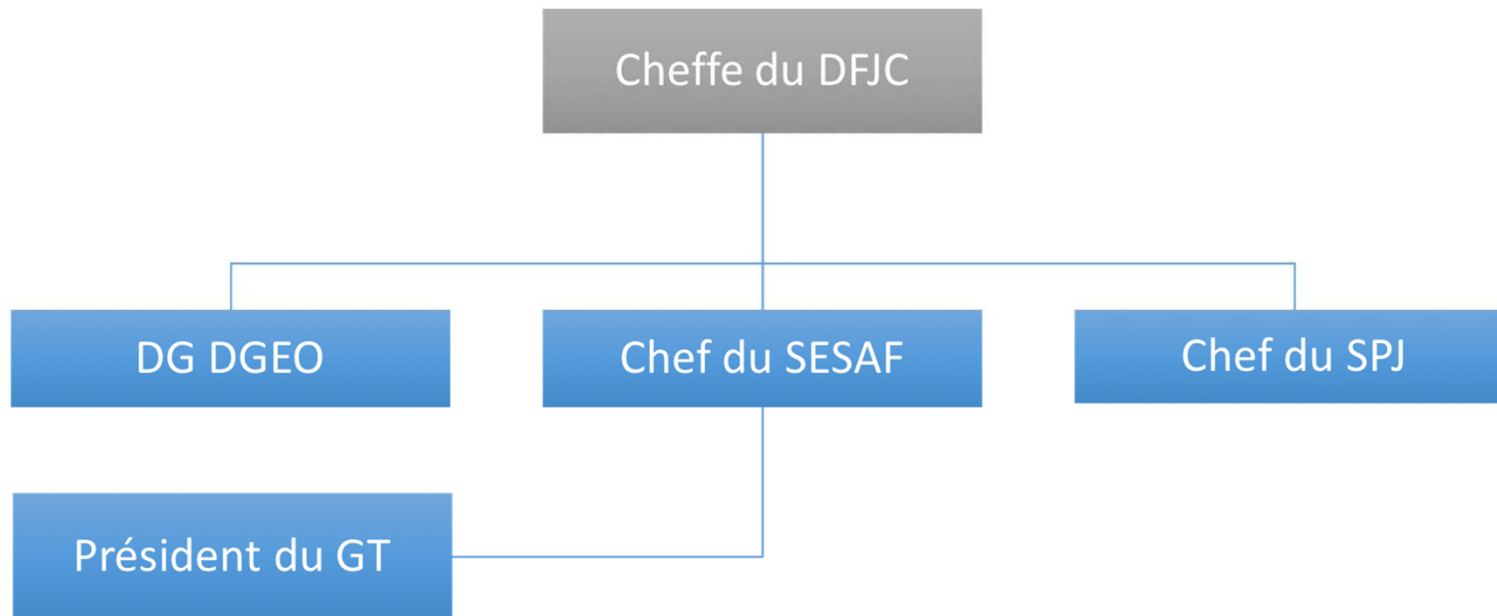
## Fédérer les compétences

Engagement de la DGEO, SESAF et SPJ dans la définition d'un **concept cantonal** élargi aux thématiques suivantes:

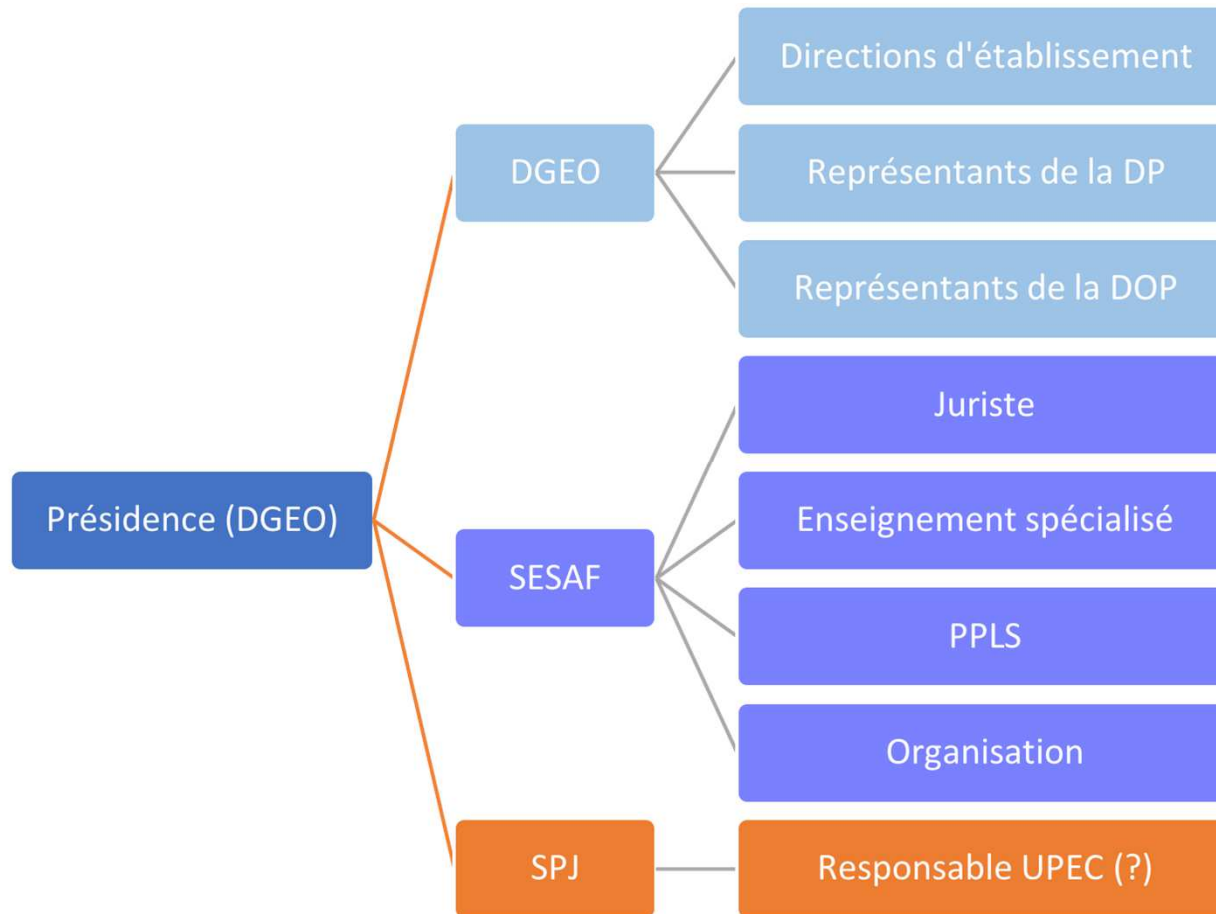
- l'enseignement régulier
- l'enseignement spécialisé
- les prestations PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire)
- les mesures socio-éducatives
- mesures liées à la migration
- prévention (exemple: harcèlement entre élèves)

Ce concept cantonal servira de cadre (les grands principes), chaque établissement le déclinera dans son propre plan de mesures (concept d'établissement).

## Fédérer les compétences - comité de pilotage



## Fédérer les compétences - groupe opérationnel



## Apprendre des expériences pilotes en cours

- **9 établissements scolaires du Nord vaudois** expérimentent comment les prestations de pédagogie spécialisée seront servies à l'avenir
- **6 établissements** mènent des projets pilotes dans le domaine socio-éducatif



## Allocation des ressources

- Préparation d'un **nouveau système d'allocation des ressources** selon les propositions présentées dans le rapport « Besoins de l'école »
- Préparation d'un nouveau **règlement d'application** de la LPS (RLPS) simplifié qui règlera les contrats de prestations entre l'Etat et les partenaires privés

## Calendrier

- **Automne 2018**
  - Mise en consultation du concept cantonal et du RLPS
- **Fin 2018**
  - Nouveau système d'allocation des ressources
- **D'ici le printemps 2019**
  - Elaboration des projets d'établissement
- **Août 2019**
  - Ensemble du dispositif opérationnel



# Vision à 360°

**Serge Loutan**

Chef du service de l'Enseignement spécialisé et de  
l'appui à la formation (SESAP)

## Les prestations LPS sont garanties

La **qualité et le volume** des prestations LPS actuellement dispensées à l'école obligatoire sont **maintenus**.

- 400 enfants bénéficient d'éducation précoce spécialisée
- 14'000 enfants/jeunes bénéficient de prestations PPL
- 6'000 à 7'000 élèves bénéficient de mesures d'enseignement spécialisé dans les établissements de la scolarité obligatoire
- 1'000 élèves « intégrés » (trouble invalidant ou déficience importante) dans l'école régulière
- 2'000 élèves scolarisés en établissement de pédagogie spécialisée subventionné (2,8 % de tous les élèves)



# **Vision à 360°**

**Questions ?**